



COMPTE-RENDU

Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais à Laîche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis »

26/03/2024

Le comité de pilotage (COPI) du site Natura 2000 « Marais à Laîche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis » s'est tenu le 26 mars 2024 à Besse.

Présents

Jean-Yves NOYREY (Région AURA, mairie d'Huez)
Armelle BONNET (Région AURA)
Alison LEROUX (Région AURA)
Marie QUESTIAUX (Département 38)
Guy VERNEY (CCO)
Robin LAVEST (CCO)
Jean-Rémy OUGIER (mairie de Besse)
Irène OUGIER (mairie de Besse)
Bernard MICHEL (mairie de Mizoën)
Marc CROSLAND (mairie de Clavans)
Serge THOMAS (mairie de Clavans)
David TRAUTMANN (Agence de l'Eau RMC)
Daniel BLANC (OFB)
François COUILLOUD (PNE)
Romain TARTREAU (CLE Drac-Romanche)
José PEREIRA (Fédération de Pêche de l'Isère)
Xavier COLOMBET (FDAAPPMA38)

Excusés

Thierry Kovacs (Région AURA), Gilles Strappazon (CD38), Florent Malterre (CCO), Maud Balme (CCO), Jean-Baptiste Butin (DDT), Nicolas Krautberger (DDT), Erick Salvatori (ONF), Margo Spireti (ONF), Sonia Coin (Chambre d'Agriculture), Hermann Dodier (FAI), Estelle Lauer (Fédération de Chasse), Céline Bolgopyatoff-Burlet (CD38), Emilien Maulavé (CD38), Morgane Barbier (SYMBHI), Lucille Delacour (SYMBHI), Audrey Pagano (CEN), Rémi Fonters (LPO)

Ordre du jour

1. Cadrage et préalables
2. Bilan de l'animation 2023
3. Perspectives 2024
4. Point d'actualités

Déroulement de la réunion et synthèse des présentations

Après une introduction de la réunion par Jean-Rémy Ougier, Président du COPIL, un tour de table est réalisé. Le support de présentation est joint à ce compte-rendu.

1. Cadrages et préalables

● Les grands principes de la politique Natura 2000 :

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, c'est-à-dire rares ou menacés à l'échelle européenne. Plus de 900 espèces et 200 habitats sont concernés en Europe.

La France compte 1 776 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % du territoire marin métropolitain.

La démarche Natura 2000, qui privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces, est basée sur trois principaux piliers : la concertation, la contractualisation et la prévention.

● Les sites Natura 2000 en Oisans et Matheysine :

Les quatre sites Natura 2000 portés par la Communauté de communes de l'Oisans (Taillefer, Col d'Ornon, plaine de l'Oisans et Emparis-Ferrand) couvrent une surface de 14 400 ha et intègrent 21 communes (dont 16 communes de l'Oisans et 5 communes de la Matheysine).

● Le site Natura 2000 « Marais à Laïche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis » :

Le site « Marais à Laïche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis » (2 415 ha) héberge 17 habitats d'intérêt communautaire dont 3 d'intérêt prioritaire, et 4 espèces animales d'intérêt communautaire.

2. Bilan de l'animation sur le site

● Volet agro-environnement :

Un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), porté par le Département de l'Isère, a été élaboré et déposé sur le territoire du « Grand Sud Isère » (Trièves, Matheysine, Oisans) afin de faire bénéficier ce territoire du nouveau dispositif de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). C'est dans ce cadre que des MAEC ont pu être contractualisées en 2023 sur les alpages collectifs.

En 2023, 4 alpages situés pour partie dans le site Natura 2000 et présentant de forts enjeux environnementaux ont contractualisé une MAEC « amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage » (PRA3) avec définition et mise en place d'un plan de gestion agro-pastoral.

Une journée de formation à destination des groupements pastoraux ayant contractualisé une MAEC en 2023 a été réalisée sur l'alpage de Mizoën, dans le site Natura 2000.

Une nouvelle campagne de contractualisation est en cours en 2024, permettant aux exploitants individuels de contractualiser des MAEC sur leurs parcelles (notamment sur les prairies de fauche et les alpages individuels).

● **Volet forestier :**

Aucun contrat forestier n'a été engagé sur le site.

● **Volet ni agricole - ni forestier (ni-ni) :**

Aucun contrat « ni-ni » n'a été engagé sur le site.
Des actions ont malgré tout pu être réalisées.

● **Actions réalisées :**

- Sensibilisation : présence sur site d'une équipe de sensibilisateurs aux milieux montagnards (deux sensibilisateurs et deux équipiers sensibilisateurs).
- Etude et suivi de la fréquentation : les principaux résultats ont été présentés.
- Réglementation : mise en place et application des arrêtés municipaux réglementant les pratiques et régulant l'accès motorisé au plateau.
- Actions de gestion de la fréquentation :
 - installation d'un nouvel écomètre au niveau du Col Saint Georges,
 - élaboration de panneaux d'entrée de site et de balises réglementaires,
 - projet de mise en défens du Marais du Rif Tort.

Marc Crosland (mairie de Clavans) souhaite qu'une attention particulière soit portée sur le secteur des Quirlies.

Marie Questiaux (CD38) demande si l'impact de la fréquentation sur les milieux naturels pourrait être étudié. Cécile Guillaumin (Natura 2000) et François Couilloud (PNE) répondent que ce sont des approches complexes (suivi des états de conservation) qui demandent la mise en place de protocoles scientifiques cadrés.

● **Stratégie des Aires Protégées (SAP) :**

La SAP est une stratégie nationale pour les aires protégées qui vise à atteindre 30 % d'aires protégées en France à horizon 2030, dont 10 % de protection forte.

Le site du « plateau d'Emparis » a été ciblé dans la feuille de route départementale : tout reste à construire.

Jean-Rémy Ougier (mairie de Besse) s'interroge sur l'avancée du projet de classement en « Espace Naturel Sensible local » (politique départementale) du site. Marie Questiaux (CD38) précise que tous les projets de nouveaux sites ENS ont été gelés en début d'année 2023. Guy Verney (CCO) affirme la volonté de la CCO d'aider au développement des ENS (exemple : deux parcelles en propriété de la CCO ont été vendues récemment au CD38 pour permettre le développement de l'ENS de Veille Morte, dans la plaine de l'Oisans).

● Communication :

Les différents outils de communication et évènements, à destination du grand public, sont présentés. Guy Verney (CCO) informe du lancement d'un tourisme scientifique, en lien avec le PNE. Il précise également qu'il pourrait être intéressant à l'avenir d'intégrer le Jardin du Lautaret aux réflexions.

3. Perspectives 2024

Les actions débutées en 2023 seront poursuivies en 2024.

Armelle Bonnet (Région AURA) annonce qu'un dispositif permettant le financement de contrats Natura 2000 devrait être voté par la Région en juin, permettant le lancement d'un appel à projets en juillet 2024.

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 est présenté : il permettra de financer intégralement le poste de l'animatrice Natura 2000 ainsi que des prestations de service (graphisme et impression de la Lettre d'information annuelle ; appui technique aux montages de contrats Natura 2000).

4. Point d'actualités – transfert de l'animation Natura 2000 à la Région AURA

Suite à l'application de la Loi 3DS qui définit les Régions comme nouvelles autorités administratives des sites Natura 2000 terrestres, une nouvelle organisation territoriale de Natura 2000 a été définie par la Région AURA.

La parole est laissée à Armelle Bonnet (Région AURA) qui présente la stratégie régionale de gestion des sites Natura 2000. L'animation des sites se resserre autour de 4 principales structures :

- les Parcs Naturels Régionaux et les Parcs Nationaux animeront les sites situés dans leurs périmètres,
- les structures animatrices de Réserves Naturelles animeront les sites situés sur les périmètres des réserves,
- la Région AURA animera en régie les sites classés comme « sites emblématiques » : c'est le cas des 4 sites Natura 2000 actuellement portés par la CCO (plaine de Bourg d'Oisans, Taillefer, Col d'Ornon, Emparis-Ferrand).
- les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) animeront (pour le compte de la Région AURA) tous les autres sites.

Cette nouvelle organisation a pris effet en 2024 pour les sites repris par les Parcs, et sera effective au 01/01/2025 pour les autres (dont le site Emparis-Ferrand).

Guy Verney (CCO) souhaite qu'une animation locale perdure, en lien avec le territoire et l'ensemble de ses acteurs. Jean-Yves Noyrey (Région AURA) indique que c'est également le souhait de la Région, dans la mesure du possible.

A noter que les modalités précises pour la future animation ne sont à ce jour pas encore connues.

5. Conclusion

Jean-Rémy Ugier conclut la réunion en remerciant l'assemblée et en soulignant l'importance du partenariat mis en place entre la collectivité et l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Cécile Guillaumin (Communauté de communes de l'Oisans) - chargée de mission Natura 2000

Tél. : 07-86-80-69-70

Mail : c.guillaumin@ccoisans.fr